



Commission Nationale des arbitres  
Rink Hockey

## LETTRE DE L'ARBITRE 03/2014

### RAPPEL

#### Article 38

- plaquer l'adversaire contre la balustrade.
- faire trébucher un adversaire et provoquer sa chute.
- crocheter le patin d'un adversaire intentionnellement ou non.
- crocheter ou donner un coup par derrière sur la crosse d'un adversaire pour l'empêcher de tirer vers la cage.

**SONT DES FAUTES CLASSEES GRAVES / CARTON BLEU.**

Et non pas des fautes techniques ou d'équipe.

#### Article 39

Sur le banc de touche tout membre qui manifeste bruyamment son mécontentement, ou prononce des insultes.

**C'EST UN CARTON ROUGE DIRECT.**

Seul le manager principal, repéré par son brassard, peut recevoir un carton bleu pour attitude inconvenante.

Lorsqu'un arbitre siffle et prend une décision, en aucun cas, suite à l'intervention orale du capitaine de l'équipe fautive ou d'un joueur quelque qu'il soit, **il ne doit pas changer sa décision initiale.**